

BONIFICATION DE 200 MILLIONS DE DOLLARS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

1. Objectif du programme

La bonification de 200 millions de dollars du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) vise à permettre la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Elle vise également à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

2. Répartition de l'enveloppe

Le 14 juin 2004, le gouvernement du Québec a bonifié de près de 200 millions de dollars l'enveloppe des travaux admissibles aux sous-volets 1.1 et 1.2 du volet 1 du PIQM. La contribution additionnelle du gouvernement s'élève à près de 100 millions dollars, l'autre partie de la bonification étant assumée par les municipalités.

La contribution additionnelle du gouvernement du Québec est versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme.

La gestion du programme relève du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Au 31 mars 2015, l'enveloppe du programme est entièrement allouée.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Répartition de l'enveloppe (en millions de dollars)

Volet	Projet	Gouvernement du Québec	Municipalités	Total
Volet 1, sous-volet 1.1	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et plus)	46,8	46,8	93,6
Volet 1, sous-volet 1.2	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et moins)	48,8	48,8	97,6
ENVELOPPE⁽¹⁾		95,6	95,6	191,2

(1) La contribution initiale du gouvernement du Québec s'élevait à 100 M\$. À la suite d'une révision des coûts estimés des travaux, la contribution du Québec a été réduite à 95,6 M\$.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

3. Calcul de l'aide financière

Dans le cas des projets de mise en place, de mise aux normes, d'agrandissement ou de rénovation d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes d'ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le MAMOT détermine le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

4. Aide financière accordée au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement d'un montant de 91,7 millions de dollars, soit 95,9 % de l'enveloppe.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au 31 mars 2015

(en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Région 01				
Bas-Saint-Laurent				
Saint-Adelme	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	3 530 606	2 752 241	778 365
Témiscouata-sur-le-Lac	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	6 655 030	4 378 774	2 276 256
Région 02				
Saguenay-Lac-Saint-Jean				
Saint-Henri-de-Taillon	Alimentation conjointe en eau souterraine avec la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	3 635 124	2 908 099	727 025
Région 05				
Estrie				
Scotstown	Alimentation en eau souterraine	528 017	422 413	105 604
Sherbrooke	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	16 900 000	4 423 092	12 476 908
Région 07				
Outaouais				
L'Isle-aux-Allumettes	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	1 499 360	1 199 488	299 872
Portage-du-Fort	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	2 361 341	—	2 361 341
Région 12				
Chaudière-Appalaches				
Saint-Frédéric	Aqueduc et égouts	299 076	239 261	59 815
Saint-Joseph-de-Coleraine	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	707 148	615 750	91 398
Sainte-Marguerite	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	1 480 784	1 372 654	108 130
Sous-total		37 596 486	18 311 772	19 284 714
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		54 039 631	54 039 631	—
TOTAL		91 636 117	72 351 403	19 284 714

Note : Aux fins de présentation, seuls les projets ayant un solde d'engagement sont présentés. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficiés d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Internet de la SOFIL au www.sofil.gouv.qc.ca.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.